

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue par visioconférence, le lundi 2 novembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Alexandre Duval, conseiller no 2  
M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire  
Robert Beauchamp.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h54 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**20-11-157** Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**20-11-158** Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'octobre 2020 se chiffrent à 16 467,49 \$
- Les factures payées durant le mois d'octobre 2020 se chiffrent à 5 343,48\$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**20-11-159**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2020 au montant de 47 763,83 \$.

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## 5.3 MIGRATION MICROSOFT OFFICE 365

**20-11-160**

Considérant qu'il y a lieu d'optimiser les ordinateurs municipaux vers Microsoft Office 365;

Considérant que l'ancienne version détenue n'est plus supportée pour les mises-à-jour et que cela occasionne des problèmes d'ouverture de dossiers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de Microsoft Office 2019 Pro au coût de 1 635\$ pour trois ordinateurs.

Il est également résolu de s'abonner à un antivirus plus performant pour entreprise, soit Antivirus Bitdefender afin d'éviter les nombreuses attaques informatiques au coût de 106,20\$/an pour 3 ordinateurs.

## 5.4 DÉPÔT RAPPORT D'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

La directrice générale dépose le rapport d'évaluation des bâtiments municipaux obtenu de la firme LBP évaluateurs agréés réalisé pour fins d'assurance des propriétés municipales.

## 5.5 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE-LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2020-PROCLAMATION

**20-11-161**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la *Journée mondiale de l'enfance*;

CONSIDÉRANT la *Politique de la famille et de développement social* de la MRC des Maskoutains qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

CONSIDÉRANT que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

CONSIDÉRANT que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental et indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers,  
Appuyée par monsieur Gilles Bernier,  
ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE PROCLAMER, dans le cadre de La Grande semaine des tout-petits 2020 du 15 au 21 novembre 2020, le 20 novembre 2020 *Journée mondiale de l'enfance* et encourage les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants.

## 5.6 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Lois sur les élections et les référendums dans les municipalités*, messieurs Robert Beauchamp, Gilles Bernier, Alexandre Duval et mesdames Marguerite Desrosiers, Karyne Messier Lambert ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

## 5.7 DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE #4

La directrice générale dépose la lettre de démission de madame la conseillère #4, soit madame Karyne Messier Lambert. Le poste de conseiller #4 devient vacant à partir de cette séance de conseil.

## 5.8 RÉSOLUTION #20-10-13-14-BAIL-MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU-LOCATION D'ESPACES POUR L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT RIM-RENOUVELLEMENT-APPROBATION (RIM)

L'entente existante entre la MRC des Maskoutains, Réseau Internet Maskoutain et la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu sera prolongé du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2026 pour ce qui est des installations servant à la diffusion de l'Internet haute vitesse.

## 5.9 GUIGNOLÉE LOCALE-DEMANDE DE DON «SPÉCIAL COVID»

**20-11-162**

Considérant le contexte économique et sanitaire particulier causé par la Covid-19;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu demeure un fier partenaire de la Guignolée locale;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une somme de 500\$ pour la Guignolée locale.

Il est également résolu de verser le don de 500\$ plus les intérêts courus d'un donateur anonyme. Cette somme n'ayant pas servie durant la période de Covid-19, sera attribuée à la Guignolée locale comme le donateur l'exigeait.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 DÉPÔT DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE-RAPPORT ANNUEL-AN 8 ET RÉSOLUTION #20-10-322

La directrice générale dépose le schéma de couverture de risques en sécurité incendie-Rapport annuel-An 8 de l'ensemble de la MRC des Maskoutains préparé par monsieur Vincent Gilles Courtemanche.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 6.2 PROJET DE MISE EN COMMUN RÉGIONAL DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES INCENDIES, AUTRE QUE CELUI DE SAINT-HYACINTHE ET SES DESSERTES-APPROBATION

Avant de se prononcer le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu désire obtenir plus d'informations à ce sujet.

## 6.3 RAPPORT RÉGIONAL ANNUEL RCCI 2019-DÉPÔT

La directrice générale dépose le rapport régional annuel RCCI 2019 fait par monsieur Jean-Robert Choquette, coordonnateur en prévention incendie de la MRC des Maskoutains.

## 6.4 DÉPÔT RAPPORT D'INSPECTION-MÉDIAL SERVICES-CONSEILS-SST

La directrice générale dépose le rapport d'inspection-Médial Services-Conseils-SST incluant les actions et recommandations à faire.

## 6.5 ENGAGEMENT DES QUATRES (4) NOUVEAUX POMPIERS À TEMPS PARTIEL

**20-11-163**

Considérant qu'un comité du service incendie a procédé à la rencontre des quatre aspirants pompiers afin de leur faire passer une entrevue;

Considérant que le service incendie de Saint-Marcel-de-Richelieu désire faire l'embauche des quatre aspirants;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Thomas Brouillard, monsieur Vincent Brouillard, monsieur Benjamin Nault et madame Maryanne Picard.

Il est également résolu de les inscrire à la formation pompier 1 afin qu'ils puissent obtenir leur titre de pompiers à temps partiels.

## **7. TRANSPORT ROUTIER :**

### 7.1 SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

**20-11-164**

Considérant que la Municipalité de Saint-Louis demande une soumission pour le déneigement et le déglacage des rangs Bord-de-l'Eau Est sur une longueur totalisant 4,60 kilomètres pour les deux prochaines saisons, soit 2020-2021 et 2021-2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu offre ses services pour le déneigement et le déglacage des rangs Bord-de-l'Eau Est et Bourchemin Est de la Municipalité de Saint-Louis pour un montant de 3 000\$ du kilomètre pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

### 7.2 RÉSOLUTION 194-10-20-FERMETURE DU CHEMIN DE LA TRAVERSE PÉRIODE DE DÉGEL (MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ)

Dépôt de la résolution de la Municipalité de Saint-Aimé concernant la fermeture du chemin de la Traverse en période de dégel pour la saison 2020-2021.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 7.3 ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER-RANG BOURGCHEMIN EST- SAISON 2020-2021

**20-11-165** Considérant l'article 3 de l'entente signée avec la Municipalité de Saint-Hugues en septembre 2009 concernant l'entretien d'une partie du 2e rang (Rang Bourgchemin Est) située sur notre territoire;

Considérant que cette portion de route est d'une longueur approximative de 0,7 kilomètre sur notre territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Hugues nous offre de déneiger cette portion de route au tarif de 2 000\$ pour la saison 2020-2021;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la Municipalité de Saint-Hugues et que la moitié de cette somme sera payable le 15 novembre 2020 et la seconde payable le 15 février 2021 sur présentation de factures.

## 7.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

**20-11-166** ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 46 095,45\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

## 7.5 DEVIS CAMION DÉNEIGEMENT

**20-11-167** Considérant que le devis camion déneigement est sur le point d'être finalisé;

Considérant qu'il y a lieu d'inclure des équipements neufs au devis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander d'inclure au devis les équipements neufs.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offre par SEAO aussitôt que les modifications seront faites.

## 7.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

Une somme de 97 527\$ a été attribuée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien des routes locales. Il s'agit d'une augmentation de 26 266\$ par rapport aux années dernières.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 7.7 CAMION INTER 95-OFFRE POUR VENTE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

**20-11-168** Considérant l'intérêt connu de la Municipalité de Saint-Louis a acquérir le camion Inter95 de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant qu'il s'agit du deuxième camion de déneigement et que la Municipalité désire s'en départir;

Considérant que l'inspection annuelle de la SAAQ vient d'être effectuée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une offre de 25 000\$ à la Municipalité de Saint-Louis pour la vente du camion Inter95 avec tous les équipements inclus, tel que vue lors d'une précédente visite.

Il est également résolu, en cas d'acceptation de l'offre, d'établir une entente tampon pour l'utilisation du camion Inter 95 jusqu'à la réception du nouveau camion de déneigement.

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU :

### 8.1 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2021

**20-11-169** 0.1 ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.2 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

0.3 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

0.4 ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 11 décembre 2020 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

0.5 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

0.6 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

0.7 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

PROPOSÉ PAR : monsieur Alexandre Duval

APPUYÉ PAR : monsieur Gilles Bernier

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers présents

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
--------------------------------------	-------------------------------------------	------------------------------------

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
15	15	15

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 378, rue Saint-Pierre, Saint-Marcel-de-Richelieu.

D'autoriser le maire, monsieur Robert Beauchamp et la directrice générale, madame Julie Hébert, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

## 8.2 DEMANDE DE RÉINSTALLATION DE L'ENTRÉE D'EAU AU 107, RANG DE L'ÉGLISE NORD

**20-11-170**

Considérant la lettre reçue en date du 19 octobre 2020, concernant la demande de réinstallation de l'entrée d'eau au 107, rang de l'Église Nord;

Considérant qu'il y aurait eu un évènement non connu qui aurait fait en sorte que l'entrée d'eau au 107 rang de l'Église Nord aurait été enlevée en 2013 lors de la construction du réseau d'égout dans la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de réinstallation d'entrée d'eau au 107, rang de l'Église Nord.

Il est également résolu de transférer la demande à la Régie Aqueduc Richelieu Centre.

## 8.3 DEMANDE D'INSTALLATION D'ENTRÉE D'EAU AU 410, RUE SAINT-PIERRE

**20-11-171**

Considérant la lettre reçue en date du 19 octobre 2020, concernant la demande d'installation d'entrée d'eau au 410, rue Saint-Pierre;

Considérant que la demande inclut un montant de 1 000\$ par chèque servant d'acompte;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande d'installation d'entrée d'eau au 410, rue Saint-Pierre.

Il est également résolu de transférer la demande à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2020. Douze avis d'infraction ont été donnés. Aucune plainte n'a été reçue.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Un (1) permis a été émis; soit un (1) permis de construction de piscine.

## 9.2 REPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 20-441 (PLAN D'URBANISME), 20-42 (RÈGLEMENT D'URBANISME) ET 20-443 (RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

20-11-172

CONSIDÉRANT QUE

lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le conseil municipal a adopté, par résolution, les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 20-441 intitulé : «*Plan d'urbanisme révisé de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu*».
- Projet de règlement numéro 20-442 intitulé : «*Règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu*».
- Projet de règlement numéro 20-443 intitulé : «*Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu*».

CONSIDÉRANT QUE

ces projets de règlement sont soumis à la consultation publique, conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'

en raison des nouvelles mesures liées à l'état d'urgence sanitaire, en vigueur sur le territoire municipal depuis le 16 octobre 2020, les séances publiques y sont dorénavant interdites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Roger Couture et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE

**la consultation publique sur les projets de règlement, initialement prévue le 2 novembre 2020, soit reportée à une date ultérieure lorsque les consignes liées à la santé publique le permettront.**

## 10. LOISIRS ET CULTURE :

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Une activité spéciale d'Halloween a été organisée, soit le concours de décoration de citrouille. Le conseil municipal tient à remercier l'ensemble des participants qui ont participé. Pour connaître les gagnants et voir toutes les œuvres d'art réalisées, veuillez vous rendre sur le facebook de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Cela était amusant et les décorations ont permis de rendre la Municipalité vivante.

Pour ceux qui ont participé à la collecte de bonbons, soit en donnant ou en ramassant, une mention doit vous être attribuée pour le respect de normes de distanciation sanitaire exigée.

### 10.2 SURVEILLANT DE PATINOIRE

Deux curriculum vitae ont été reçus. Les deux candidats seront appelés et informés de la situation particulière. Leurs noms seront conservés jusqu'à la confirmation d'ouverture de la patinoire; soit lorsque la Montérégie sortira de la zone rouge.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **11. POINT D'INFORMATION :**

## **12. SUJET DIVERS**

Une demande particulière a été demandé par un conseiller, soit de déterminer à l'avance l'ensemble des réunions de travail pour la prochaine année.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**20-11-173**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h55.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale